



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

CQP Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers

REFERENTIELS

Sommaire

METIER, FONCTIONS ET ACTIVITES VISES PAR LA QUALIFICATION	3
1/ DESIGNATION DU METIER OU DES FONCTIONS EN LIEN AVEC LA QUALIFICATION	3
2/ DESCRIPTION DE LA QUALIFICATION	4
3/ FICHE(S) ROME LA OU LES PLUS PROCHES	4
4/ CADRES D'EXERCICE LES PLUS FREQUENTS	4
PRESENTATION DU CQP	7
1/ ARCHITECTURE.....	7
2/ POSITIONNEMENT.....	8
3/ NIVEAU DE QUALIFICATION.....	8
4/ MODALITES D'OBTENTION DU CQP	8
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION.....	9
RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUÉES.....	25
CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION.....	27
1) L'EVALUATION CERTIFICATIVE	27
2) LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE	30

METIER, FONCTIONS ET ACTIVITES VISES PAR LA QUALIFICATION

1/ Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

L’Ouvrier/ère en construction d’ouvrages paysagers réalise les travaux d’implantation, d’installation, de mise en service et d’entretien des parties minérales ou inertes d’un jardin ou d’un espace vert :

- ✓ dallages, allées et pavages,
- ✓ terrasses, bordures et margelles
- ✓ murs et murets
- ✓ VRD¹ de jardin (bordures, enrobé, circulations, ...)
- ✓ pose d’ouvrages en bois et autres matériaux et de constructions modulables (pergolas, claustras, clôtures, carports, décors ...).

Il/elle utilise différents matériaux : pierre, béton, bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...) dans les constructions.

En amont, il/elle réalise les travaux de préparation (terrassements, niveling, réalisation de fondations).

Il/elle réalise la construction, l’installation d’éléments spécifiques d’un aménagement et la mise en place de réseaux en relation avec le chantier dans le respect des normes de sécurité et de protection de l’environnement en complément des travaux de plantation, engazonnement, entretien.

Il/elle participe aux travaux préparatoires électriques hors tension (pompes d’arrosage, éclairage, automatismes, domotique...).

Il/elle peut réaliser des travaux hydrauliques (systèmes d’arrosage, réalisation de bassins, fontaines ...).

Il/elle utilise des équipements et des engins de chantier en respectant les règles de sécurité, sous couvert d’une autorisation de conduite délivrée par l’entreprise.

Dans son activité, il/elle renseigne des documents ou outils de traçabilité des interventions et rend compte de son activité à l’encadrement du chantier et communique avec les autres collaborateurs de son entreprise et avec la clientèle sur les travaux qu’il/elle réalise.

On le/la retrouve sous les appellations métiers suivantes :

- ouvrier en maçonnerie paysagère
- ouvrier en maçonnerie paysagère minérale

¹ Voirie et Réseaux Divers

2/ Description de la qualification

L’Ouvrier/ère en construction d’ouvrages paysagers assure les activités principales, cœur de métier, suivantes :

- Préparation et organisation de chantier
- Réalisation de constructions paysagères minérales
- Réalisation d’ouvrages en bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...)
- Entretien et maintenance de 1er niveau du matériel et des engins.
- Traitement des informations et relation client

Il/elle peut assurer l’activité complémentaire suivante :

- Réalisation d’ouvrages paysagers mettant en œuvre l’eau (bassins, cascades et pièces d’eau)

3/ Fiche(s) ROME la ou les plus proches

A1203 : Aménagement et entretien des espaces verts

4/ Cadres d’exercice les plus fréquents

A. Secteur d’activité et taille des entreprises ou services employeurs

Le paysage en chiffres²

En 2018, le secteur du paysage représente :

- ✓ **29 550 entreprises**
- ✓ **97 300 actifs, avec 6 900 créations nettes d’emplois salariés en 2018**
- ✓ **5,9 milliards** d’euros de chiffre d’affaires.

En 10 ans, le nombre d’entreprises dans le secteur a augmenté de près de 50% pour passer de 20 000 à 29 550.

Deux facteurs notamment expliquent cette croissance :

- L’explosion des entreprises sans salariés (+10 700 sur la période)
- Le développement des services à la personne ayant entraîné la création de structures dédiées au Service à la personne). Cependant le marché des services à la personne arrive à maturité :

² Chiffres clés 2019 des entreprises du paysage / Les entreprises du paysage

seulement 1% de l'ensemble des entreprises a l'intention d'ouvrir une structure de SAP dans les 2 ans à venir contre 3% en 2014.

64,5 % des entreprises n'ont pas de salariés

29,5 % comptent de 1 à 9 salariés.

Une clientèle diversifiée

Le chiffre d'affaires des entreprises du paysage est de 5,9 milliards d'euros HT

Les entreprises ayant plus de 10 salariés (6% des entreprises du secteur) réalisent plus de 60% du chiffre d'affaires.

En revanche, les entités sans salarié, représentant 64 % des entreprises ne pèsent que 11% en termes de chiffre d'affaires.

Les particuliers demeurent la principale clientèle des entrepreneurs du paysage, générant 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires lié aux donneurs d'ordre publics est stable à 1,5 milliards d'euros (27% du CA).

La part du chiffre d'affaires provenant des entreprises privées s'est quant à elle réduite tant en termes de valeur qu'en termes de poids relatif et représente 24% du CA.

Le type de clientèle est directement corrélé à la taille de l'entreprise : plus la taille de l'entreprise est grande, plus la part des marchés privés hors particuliers et des marchés publics dans le chiffre d'affaires est importante.

Les plus petites entreprises travaillent essentiellement avec des particuliers alors que leurs consœurs de plus grande taille (dès 10 salariés) réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires auprès d'entités publiques et d'entreprises privées.

56% du chiffre d'affaires de la profession sont réalisés sur les travaux de création de jardins et espaces verts, tandis que 44 % proviennent de l'activité d'entretien.

Jardins et espaces verts, sources de richesse économique

Si l'on considère les données sectorielles INSEE-ESANE 2013, le chiffre d'affaires hors taxe est en moyenne de **71 300 euros par actif salarié et non salarié** dans les services d'aménagement paysager (code NAF 81.30Z). Autrement dit, 200 000 euros investis permettent de créer ou pérenniser 3 emplois. C'est 3 fois plus que la moyenne des autres secteurs de l'économie.

Tous les indicateurs témoignent d'un réel accent mis sur l'investissement dans le secteur : 65 % des entreprises ont investi en 2018 contre 57 % en 2016.

Ces investissements ont concerné en premier lieu le matériel de chantier et d'outillage (45 %) et un quart de l'investissement est consacré à l'environnement et au bien-être des salariés. C'est la conséquence directe de la nécessité de s'adapter aux réglementations environnementales mais aussi de la volonté d'être plus attractif auprès des salariés.

Un personnel qualifié, présent sur le terrain

Les entreprises du paysage représentent 97 800 actifs et 70 300 salariés dont 89% d'hommes (principalement sur le terrain) et 11% de femmes (majoritairement dans l'administratif).

Les salariés du paysage sont d'abord des ouvriers (77 %), cible du CQP. Le personnel d'encadrement (techniciens, agents de maîtrise et cadres) représente 14 % de la population salariée.

Le pourcentage de personnel d'encadrement varie en fonction de la taille des entreprises.

Dans les plus petites structures, le dirigeant non salarié est le seul responsable de l'entreprise et le pourcentage de cadres, techniciens et agents de maîtrise est très limité.

A l'inverse dans les entreprises de plus de 50 salariés, près d'un quart des effectifs est constitué de cadres, techniciens ou agents de maîtrise.

85 % d'entre eux exercent leur activité sur les chantiers.

Les professionnels du secteur sont qualifiés : 86,5 % des salariés et 93 % des chefs d'entreprise détiennent un diplôme (du CAP à l'ingénieur).

La profession demeure très jeune : près de 60% des salariés ont moins de 35 ans.

82% sont employé en contrat à durée indéterminée et 91 % sont à temps complet.

Les entreprises ont des difficultés à recruter

Au cours de l'année 2018 60% des entreprises ont éprouvé des difficultés de recrutement.

Les problèmes de qualification des candidats et l'absence de candidatures sont les principaux freins.

La mise en œuvre du CQP Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers permet de répondre aux attentes des entreprises en termes de compétences développées et d'aider au recrutement de candidats formés.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emplois ciblés

L'Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers travaille généralement en équipe, sur les consignes du responsable hiérarchique (responsable de chantier, responsable d'équipe, chef d'entreprise en fonction de l'organisation de l'entreprise) auquel il rend compte de son activité.

Il est autonome dans la réalisation des travaux qui lui sont confiés.

Dans son activité, il est en relation avec l'encadrement du chantier et d'autres collaborateurs (administratifs...) et avec la clientèle.

Conditions particulières d'exercice du métier :

- travail en extérieur,
- déplacements sur chantier,
- saisonnalité (temps de travail annualisé le cas échéant),
- travail à la fois technique et artistique,
- Mise en œuvre des règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

PRESENTATION DU CQP

1/ Architecture

Le CQP « Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers » est constitué de **4 blocs de compétences** pouvant être validés séparément et d'un bloc de compétences pouvant être préparé et validé en option.

Le bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier et le bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client sont communs avec le CQP Ouvrier qualifié en aménagement et entretien d'espaces végétalisés.

4 BLOCS DE COMPETENCES IMPOSES



Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé



Bloc de compétences 2 : Réalisation de constructions paysagères minérales



Bloc de compétences 3 : Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...)



Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé

+ 1 BLOC DE COMPETENCES OPTIONNEL



Bloc de compétences 5 optionnel : Réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau

2/ Positionnement

Annexe 2 - Tableau synoptique de classification des emplois non-cadres en agriculture (accord de méthode 1992).

Le CQP « **Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers** » est positionné au niveau O4 (ouvrier paysagiste qualifié) de la Convention Collective Nationale des entreprises du paysage du 16 mars 2009 (étendue 25/03/2009)

Critères	O.4
Qualification	Ouvrier paysagiste qualifié
Contenu de l'activité	Travaux délicats du métier
Responsabilité dans l'organisation du travail	Reçoit des directives générales Polyvalent dans l'exécution des tâches fixées Transmission de l'expérience professionnelle
Autonomie	Autonome dans l'organisation de son travail
Initiative	
Technicité	Utilisation habituelle des petits engins et de véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes
Compétences par expérience ou par formation	Expérience acquise au niveau inférieur Emploi correspondant à la maîtrise par le salarié de la majorité des compétences décrites dans le référentiel professionnel du BAC professionnel aménagements paysagers. Ces compétences sont susceptibles d'être acquises après 1 an d'expérience professionnelle probante dans l'emploi concerné.

3/ Niveau de qualification

La grande majorité des compétences du CQP est positionnée au niveau 3. Seules les connaissances liées aux caractéristiques des matériaux ainsi que l'analyse des conditions de réalisation des constructions paysagères minérales, des ouvrages en bois et autres matériaux sont associées au niveau 4 ➔ positionnement du CQP au niveau 3.

4/ Modalités d'obtention du CQP

Le CQP « **Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers** » s'obtient par :

- Par la voie de la formation ou en candidat libre : les modalités d'évaluation sont indiquées dans chacun des blocs et expliquées en fin de document.
- Par la voie de la VAE : sur la base d'un dossier de VAE et d'un entretien avec le jury.

Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation et un parchemin délivrés par la CPNE agricole.

La durée de validité des blocs est illimitée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé			
Organisation de chantier paysager ou végétalisé <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lecture de plans (plan et caractéristiques techniques de l'aménagement à réaliser, réseaux) ou de descriptifs d'installation ✓ Vérification des conditions de réalisation du chantier ✓ Mise en sécurité du chantier (balisage) ✓ Préparation et vérification des matériaux, outils, équipements, engins nécessaires au chantier ✓ Contrôles et mesures ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) 	<p>Recueillir toutes les informations nécessaires à la préparation et à l'organisation du chantier</p> <p>Vérifier les conditions de réalisation du chantier au regard des contraintes des lieux : voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant l'activité de préparation et d'organisation d'un chantier ➤ Dossier technique écrit sur une préparation d'un chantier à partir de cas concret de l'entreprise (pavage, mur ...) ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités de préparation d'un chantier réalisés par le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Les documents utilisés - La lecture de plan et calcul d'échelle - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions nécessaires et les informations permettant la préparation de l'intervention et l'organisation des activités sont identifiées et vérifiées à l'aide de différents documents : plan et caractéristiques techniques de la construction ou de l'intervention à réaliser, plan des différents réseaux, plan de prévention et de sécurité propre au site, DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DTU (Documents Techniques Unifiés) ... et des échanges avec son hiérarchique - Les éléments détaillés dans le plan sont analysés (échelles, réseaux, calcul de pentes) - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - La faisabilité du chantier est évaluée : les caractéristiques du terrain (type de sol, végétaux, VRD, réseaux, voies d'accès, accessibilité, les caractéristiques du lieu d'intervention : orientation et accessibilité, luminosité, point d'eau, charge utile ...) sont analysées - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain

	<p>S'organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier dans le respect du planning de travail</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	<p>Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, équipements, EPI³...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels, matériaux, fournitures, les engins (mini-pelle, pelle, tracto-pelle, chariots, passerelles, nacelle, échafaudage ...), équipements, outils/matiériels électroportatifs de chantier (scie, perceuse, visseuse, perforateur...) et EPI nécessaires à la réalisation du chantier sont identifiés, préparés, contrôlés, sont en quantité suffisante et adaptés aux travaux à réaliser et aux conditions particulières du chantier - Les zones de stockage des moyens et ressources sont adaptées et organisées afin de permettre la réalisation des travaux - Des mesures sont prises en cas d'anomalies
	<p>Identifier l'ensemble des risques QHSE⁴ associés à la préparation du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les risques pour les personnes, les équipements et l'environnement liés au chantier sont identifiés sans erreur et expliqués

³ équipements de protection individuelle

⁴ Qualité, hygiène, sécurité et protection de l'environnement

	<p>Réaliser des contrôles et mesures permettant la préparation du chantier</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels de mesure : règle, niveau de chantier, niveau à bulle, mètres, équerre optique, laser, luxmètre sont utilisés à bon escient - Les règles de base (géométrie, trigonométrie, échelles, calcul de pente, d'altimétrie, calcul de volumes ...) et les méthodes permettant de déterminer les lignes de référence de construction sont appliquées et expliquées - Les mesures réalisées sont vérifiées (contrôle des ordres de grandeur)
<p>Réalisation des travaux préparatoires au chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation des travaux d'implantation du chantier ✓ Réalisation des opérations de protection du chantier ✓ Préparation et vérification du matériel ✓ Mise en œuvre les réseaux (VRD, réseaux d'eau, réseaux électriques ...) ✓ Pose de fourreaux et de gaines électriques en lien avec son activité ✓ Travaux d'implantation, de terrassement et de mouvement de terrains (déblais, remblais) ✓ Réalisation de contrôles des travaux réalisés 	<p>Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur : les VDR⁵ et systèmes de protection des réseaux en extérieur</p>	<p>Réaliser les travaux d'implantation des ouvrages à l'aide du matériel adapté : terrassement et mouvement de terrains (déblais, remblais) en extérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux sont réalisés selon les consignes et les règles de sécurité - Les fourreaux et les gaines électriques sont posés selon les normes en vigueur - Les éléments de protection des réseaux (grillages avertisseurs) sont mis en place selon les règles en vigueur - Le traçage et le piquetage sont réalisés selon les consignes et sont conformes au plan - Les travaux d'implantation sont réalisés avec le matériel ou les engins appropriés à la nature du terrain - Les matériaux et supports nécessaires sont mis en place selon les règles en vigueur
	<p>Réaliser le contrôle des travaux réalisés</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat des opérations de préparation et la propreté du lieu sont vérifiés - Des mesures sont prises en cas d'anomalies

5 Voirie et réseaux divers

Conduite, utilisation et entretien d'engins de chantier	<p>Conduire des engins de chantier (mini pelle, pelle, tractopelle, chariot, chariot télescopique pour travail en hauteur, passerelles, plateformes, nacelles, échafaudage ...) afin de réaliser des manœuvres en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur⁶</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier, la distinction entre CACES et autorisation de conduite délivrée par l'entreprise et l'évaluation des risques inhérents au fonctionnement des engins et à leur utilisation sont expliquées - Les devoirs et les responsabilités du conducteur des engins de chantier et l'ensemble des procédures (du début à la fin de poste) sont respectées - Le ou les engins de chantier sont conduits et manœuvrés en sécurité pour le conducteur et pour les autres intervenants du chantier dans le respect des règles de circulation et des plans de prévention et de sécurité des engins
	<p>Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des engins, équipements et outils électroportatifs : contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des engins de chantier, équipements et outils est vérifié lors de la réception selon les procédures de vérification des engins avant la prise de poste - Les anomalies ou dysfonctionnements sont identifiés et des mesures adaptées sont prises (alerte du hiérarchique, entretien ...) - Les opérations de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les procédures et les habilitations en vigueur

⁶ La compétence de conduite d'équipements de chantier sera mise en œuvre et évaluée en fonction des engins utilisés **dans l'entreprise du candidat au CQP et le centre de formation**. L'évaluation positive de cette compétence permet l'obtention du CACES 482 catégorie A (engins de chantier compacts)

Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection	Mettre en œuvre les opérations de protection de l'environnement (sol, eau, végétaux) du chantier		<ul style="list-style-type: none"> - L'impact du chantier sur les sols, eaux, végétaux est identifié et les moyens de prévention sont expliqués - Les circulations et la mise en place de protections sur la zone d'intervention afin éviter les pollutions éventuelles et les impacts sur l'environnement et sur les végétaux sont réalisées selon les consignes - Les végétaux qui le nécessitent sont déplacés et mis en jauge dans le respect de leur intégrité conformément aux techniques culturelles des végétaux ornementaux - L'évacuation et la gestion des déchets sont réalisées selon les réglementations en vigueur (tri sélectif et identification des déchets, évacuation, ...)
Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Appliquer les règles QHSE associés à la préparation du chantier		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, règles liées au travail en hauteur et à la co-activité, règles à suivre en cas de contact avec des hyménoptères et insectes toxiques, règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la préparation et l'organisation de chantier		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 : Réalisation de constructions paysagères minérales			
Vérification des conditions de réalisation de la construction	Analyser les conditions de réalisation de la construction paysagère minérale (allées, murets, bordures, escaliers ...) au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation de construction paysagères minérales par le candidat ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage paysager de démonstration, à partir d'un plan et d'une note descriptive (ébauche de muret en pierre sèche ou maçonneré, départ d'escalier en pierre, pavage naturel ou en matériaux de synthèse, ...) et présentation des résultats au jury d'évaluation ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités réalisées par le candidat et sur la mise en situation : 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier, les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes, de l'activité du client et de la réglementation en matière d'implantation - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à la construction de l'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrage du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à 	<ul style="list-style-type: none"> - Les types de matériaux (différents types de béton, les types de pierres, liants, adjoints, enrobés, pavés, différents types d'enduits ...) leurs origines, leurs caractéristiques, leurs avantages, inconvénients, leur résistance, des notions de prix sont expliqués - Les modes d'utilisation des matériaux sont expliqués : dosage, préparation, taille, température d'utilisation, délais, stockage
	S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrage paysager minéral dans le respect du planning de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier

Réalisation de fondations	<p>Réaliser les fondations et les retenues selon les règles en vigueur (enrochements, gabions, semelle de fondation, fondation hors gel)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fondations et retenues sont adaptées au terrain et à l'ouvrage à réaliser
Réalisation d'ouvrages paysagers minéraux : <ul style="list-style-type: none"> - allées et circulations : pavages, dallages, béton désactivé, enrobés, stabilisé, - murets, enduits - escaliers - constructions diverses : bordures et bordurettes, escalier, gradines, fascines et décors minéraux 	<p>Construire l'ouvrage minéral dans le respect des règles professionnelles de construction en vigueur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux sont préparés et utilisés conformément aux conditions d'utilisation spécifiques (préparation et mise en œuvre d'enrobés, réalisation d'enduits, réglage du béton et passage du désactivant, préparation et taille de pierres ...) - La préparation des supports est adaptée à l'ouvrage à réaliser - La résistance des matériaux et la résistance des constructions sont expliquées - Les étapes de construction et de finitions sont réalisées conformément aux consignes et aux règles et normes de construction des ouvrages paysagers
Mise en œuvre d'outils et d'équipements électroportatifs	<p>Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la construction de l'ouvrage minéral</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
Installation de périphériques (installations électriques hors tension)	<p>Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
Réalisation des finitions du chantier	<p>Réaliser les finitions du chantier de construction de l'ouvrage minéral</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les raccords de gazon sur la zone d'intervention, la réimplantation et la taille des végétaux sont réalisés si nécessaire - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur

Contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'ouvrage paysager minéral	Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé		<ul style="list-style-type: none"> - La conformité (cotes, équerrage, planimétrie, aplomb, ...), l'harmonie et l'intégration architecturale et esthétique de l'ouvrage dans le jardin ou l'espace vert sont contrôlées tout au long de la réalisation de l'ouvrage
	Réaliser l'entretien des ouvrages paysagers minéraux (réparation, remplacement de joints, traitement de fissures ...)		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies de l'ouvrage sont identifiées (fissures, défauts de joints, d'enduit ...) - Les mesures correctives et les réparations sont mises en œuvre selon les consignes
	Appliquer les règles QHSE associés au chantier de construction de l'ouvrage minéral		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la construction de l'ouvrage minéral		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation
Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection			
Détection des anomalies et proposition de mesures correctives			

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 : Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...)			
Vérification des conditions de réalisation de la construction	Analyser les conditions de réalisation de l'ouvrage en bois ou autres matériaux au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'ouvrages en bois ou en autres matériaux par le candidat ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage de démonstration en bois, à partir d'un plan et d'une note descriptive (terrasse, clôtures) et présentation de l'ouvrage au jury ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités réalisées par le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrages en bois ou en autres matériaux du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier, les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes, de l'activité du client et de la réglementation en matière d'implantation - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à la construction de l'ouvrage en bois et autres matériaux		<ul style="list-style-type: none"> - Les types de matériaux (différents types de bois, composites, métaux...), leurs origines, leurs caractéristiques, leur utilisation, leurs avantages, inconvénients, leur résistance, des notions de prix sont expliqués - Les usages et caractéristiques des différents types de liants, de colles, de traitement et d'adjuvants sont expliqués
	S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrages en bois et autres matériaux dans le respect du planning de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	Réaliser les fondations et les retenues selon les règles en vigueur		<ul style="list-style-type: none"> - Les fondations et retenues sont adaptées au terrain et à l'ouvrage à réaliser

Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (clôtures, pergolas, terrasses ...)	Construire l'ouvrage en bois ou autres matériaux à l'aide d'outils et équipements appropriés dans le respect des règles de construction en vigueur		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériaux sont préparés, découpés, traités ... selon les consignes et les règles et normes de construction (ouvrages en bois et autres matériaux, pose de construction modulables) - Les accessoires de montage et de fixations sont préparés - La résistance des matériaux utilisés et la résistance des constructions sont expliquées - Les étapes de construction et de finitions de l'ouvrage (traitement, ponçage ...) sont réalisées conformément aux consignes
Mise en œuvre d'outils et d'équipements électroportatifs	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
Installation de périphériques (installations électriques hors tension)	Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
Réalisation des finitions du chantier	Réaliser les finitions du chantier de réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les raccords de gazon sur la zone d'intervention, la réimplantation et la taille des végétaux sont réalisés si nécessaire - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur
Contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'ouvrage paysager minéral	Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé		<ul style="list-style-type: none"> - La conformité (cotes, équerrage, planimétrie, aplomb, ...), l'harmonie et l'intégration architecturale et esthétique de l'ouvrage dans le jardin ou l'espace vert sont contrôlées tout au long de la réalisation de l'ouvrage

Entretien des ouvrages en bois Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Réaliser l'entretien des ouvrages en bois et autres matériaux (réparation, traitement ...)		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies de l'ouvrage sont identifiées - Les mesures correctives et les réparations sont mises en œuvre selon les consignes
	Appliquer les règles QHSE associés au chantier de réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé			
Établissement et transmission de rapports sur l'activité conduite	S'approprier de nouvelles consignes afin de réaliser les activités conformément aux règles en vigueur	➤ Evaluation en entreprise concernant le traitement des informations par le candidat et la relation client	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de travail et les consignes sont correctement reformulés - Les responsabilités et missions en lien avec l'activité du candidat sont expliquées
	Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise) selon les situations rencontrées	➤ Renseignement par le candidat d'un dossier technique écrit sur un ouvrage réalisé par le candidat (ouvrage minéral, ouvrage en bois ou autres matériaux) détaillant : <ul style="list-style-type: none"> - Les documents et supports utilisés par le candidat - Les opérations de préparation réalisées - Les ouvrages réalisés, - Les échanges avec les clients ou les donneurs d'ordre - Les difficultés rencontrées - Les actions correctives que le candidat a mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rôles des interlocuteurs sont identifiés - Le choix des interlocuteurs est expliqué pour une situation donnée - Les informations échangées avec les interlocuteurs appropriés sont pertinentes - Les consignes ou procédures de circulation des informations sont respectées - Le langage technique en usage dans la profession est utilisé correctement
	Renseigner les documents de traçabilité des opérations de manière claire et exploitable	➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur l'analyse du dossier technique	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de suivi des chantiers (bon de travail, bon d'intervention, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier) sont remplis de façon claire et exhaustive, en conformité avec la production et les règles en vigueur dans l'entreprise - Les informations et données (données chiffrées, bilans de l'activité, photos ...) sur les documents ou outils informatiques de suivi sont utilisables
	Rendre compte de son activité		<ul style="list-style-type: none"> - Les comptes rendus d'activité communiqués par oral ou par écrit sont exacts et exploitables - Les besoins en matériels, équipements, matériaux sont transmis aux bons interlocuteurs

<p>Recherche d'informations techniques</p>	<p>Rechercher des informations techniques sur les nouveaux produits, nouvelles techniques afin de s'y adapter</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les informations nécessaires à son activité et à l'évolution de son activité (nouveaux produits, nouvelles techniques, techniques culturelles des végétaux ornementaux, choix de végétaux adaptés au terrain, méthodes alternatives de traitement, fournisseurs...) sont recherchées à l'aide de ressources adaptées (ouvrages techniques, sites, fiches techniques ...)
<p>Échange d'informations avec le client, donneur d'ordre, public</p> <p>✓ Information des clients sur les interventions et travaux réalisés</p>	<p>Communiquer avec le client, le donneur d'ordre en mettant en adoptant l'attitude et le langage adaptés</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Des conditions favorables sont créées avec le client ou donneur d'ordre tout au long de l'échange (écoute et concentration, intérêt, curiosité et disponibilité à l'égard du client ...) - L'expression est claire et le vocabulaire adapté à l'interlocuteur - Les règles de distance, de politesse et de confidentialité sont respectées - <u>La satisfaction du client est vérifiée</u>
	<p>Renseigner les clients et le public sur les interventions et les travaux réalisés</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les explications données aux clients et les renseignements techniques sur le chantier et les aspects environnementaux du chantier sont complets, compréhensibles et pertinentes - La compréhension du client est recherchée, afin de garantir la sécurité des travaux

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 5 optionnel : Réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau			
Vérification des conditions de réalisation de la construction	Analyser les conditions de réalisation de la construction de l'ouvrage en lien avec l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation, par le candidat, d'ouvrages paysagers en lien avec l'eau ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage mettant en œuvre l'eau (un bassin et pièces d'eau), à partir d'un plan et d'une note descriptive ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités de préparation du candidat réalisées par le candidat : 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier, les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes, de l'activité du client et de la réglementation - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain - Les différents types de circuits et leurs fonctionnements et modes d'utilisation sont expliqués (systèmes de pompage, systèmes d'arrosage intégré, les techniques d'adduction d'eau ...) tout au long de la réalisation de l'ouvrage
Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités)	Identifier les caractéristiques du matériel à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'ouvrage du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrages mettant en œuvre l'eau dans le respect du planning de travail		

Construction de l'ouvrage mettant en œuvre l'eau	Construire l'ouvrage paysagers mettant en œuvre l'eau dans le respect des règles de construction en vigueur	actions mises en œuvre par le candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Les étapes de mise en place et montage des différents systèmes (systèmes de pompage, systèmes d'arrosage, techniques d'adduction d'eau ...) et les finitions de l'ouvrage sont réalisées conformément aux consignes, aux normes de construction des ouvrages intégrant de l'eau en vigueur et dans le respect de l'environnement (faune, flore, équilibre des biotopes, facteurs d'agression, eau, ...) - La résistance des matériaux utilisés et la résistance des constructions sont expliquées - Les outils et équipements utilisés sont adaptés à la construction et sont utilisés selon les consignes en vigueur
Mise en œuvre d'outils et d'équipements électroportatifs	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
Installation de périphériques (installations électriques hors tension)	Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
Contrôle des caractéristiques techniques (étanchéité, pression, fonctionnement) et esthétiques de l'ouvrage paysager minéral	Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé		<ul style="list-style-type: none"> - La conformité et l'étanchéité de l'ouvrage, l'harmonie et l'intégration architecturale et esthétique de l'ouvrage dans le jardin ou l'espace vert sont contrôlées tout au long de la réalisation de l'ouvrage - La vérification de l'installation en eau sous pression est réalisée selon les procédures et consignes en vigueur

Réalisation des finitions du chantier	Réaliser les finitions du chantier de réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les raccords de gazon sur la zone d'intervention, la réimplantation et la taille des végétaux sont réalisés si nécessaire - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur
Entretien des ouvrages en bois	Réaliser l'entretien des ouvrages mettant en œuvre l'eau (réparation, traitement de fuites ...)		<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies de l'ouvrage sont identifiées - Les mesures correctives et réparations sont mises en œuvre selon les consignes
Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection	Appliquer les règles QHSE associés au chantier de réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation

RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUÉES

L’Ouvrier/ère en construction d’ouvrages paysagers est évalué/e sur les compétences suivantes :

Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé

Recueillir toutes les informations nécessaires à la préparation et à l’organisation du chantier

Vérifier les conditions de réalisation du chantier au regard des contraintes des lieux : voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement ...

S’organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier dans le respect du planning de travail

Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, équipements, EPI⁷...)

Identifier l’ensemble des risques QHSE⁸ associés à la préparation du chantier

Réaliser des contrôles et mesures permettant la préparation du chantier

Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur : les VDR⁹ et systèmes de protection des réseaux en extérieur

Réaliser les travaux d’implantation des ouvrages à l’aide du matériel adapté : terrassement et mouvement de terrains (déblais, remblais) en extérieur

Réaliser le contrôle des travaux réalisés

Conduire des engins de chantier (mini pelle, pelle, tractopelle, chariot, chariot télescopique pour travail en hauteur, passerelles, plateformes, nacelles, échafaudage ...) afin de réaliser des manœuvres en respectant les règles de sécurité et de protection de l’environnement en vigueur¹⁰ (CACES)

Réaliser les opérations d’entretien et de maintenance de premier niveau des engins, équipements et outils électroportatifs : contrôle des niveaux d’eau, d’huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité

Mettre en œuvre les opérations de protection de l’environnement (sol, eau, végétaux) du chantier

Appliquer les règles QHSE associés à la préparation du chantier

Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la préparation et l’organisation de chantier

Bloc de compétences 2 : Réalisation de constructions paysagères minérales

Analyser les conditions de réalisation de la construction paysagère minérale (allées, murets, bordures, escaliers ...) au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux

Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à la construction de l’ouvrage

S’organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d’ouvrage paysager minéral dans le respect du planning de travail

Réaliser les fondations et les retenues selon les règles en vigueur (enrocement, gabion, semelle de fondation, fondation hors gel)

Construire l’ouvrage minéral dans le respect des règles professionnelles de construction en vigueur

Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la construction de l’ouvrage minéral

Réaliser l’installation de périphériques (installation électrique hors tension)

Réaliser les finitions du chantier de construction de l’ouvrage minéral

Vérifier les caractéristiques et l’aspect esthétique de l’ouvrage réalisé

Réaliser l’entretien des ouvrages paysagers minéraux (réparation, remplacement de joints, traitement de fissures ...)

⁷ équipements de protection individuelle

⁸ Qualité, hygiène, sécurité et protection de l’environnement

⁹ Voirie et réseaux divers

¹⁰ Cette compétence de conduite d’équipement de chantier sera évaluée en fonction des engins utilisés dans l’entreprise du candidat au CQP et le centre de formation. Cette évaluation permettra l’obtention d’un ou plusieurs CACES en fonction des engins mis en œuvre.

Appliquer les règles QHSE associés au chantier de construction de l'ouvrage minéral
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la construction de l'ouvrage minéral
Bloc de compétences 3 : Réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...)
Analyser les conditions de réalisation de l'ouvrage en bois ou autres matériaux au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux
Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à la construction de l'ouvrage en bois et autres matériaux
S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrages en bois et autres matériaux dans le respect du planning de travail
Réaliser les fondations et les retenues selon les règles en vigueur
Construire l'ouvrage en bois ou autres matériaux à l'aide d'outils et équipements appropriés dans le respect des règles de construction en vigueur
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux
Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)
Réaliser les finitions du chantier de réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux
Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé
Réaliser l'entretien des ouvrages en bois et autres matériaux (réparation, traitement ...)
Appliquer les règles QHSE associés au chantier de réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé
S'approprier de nouvelles consignes afin de réaliser les activités conformément aux règles en vigueur
Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise) selon les situations rencontrées
Renseigner les documents de traçabilité des opérations de manière claire et exploitable
Rendre compte de son activité
Rechercher des informations techniques sur les nouveaux produits, nouvelles techniques afin de s'y adapter
Communiquer avec le client, le donneur d'ordre en mettant en adoptant l'attitude et le langage adaptés
Renseigner les clients et le public sur les interventions et les travaux réalisés
Bloc de compétences 5 optionnel : Réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau
Analyser les conditions de réalisation de la construction de l'ouvrage en lien avec l'eau
Identifier les caractéristiques du matériel à utiliser
S'organiser pour effectuer les différentes étapes de construction d'ouvrages mettant en œuvre l'eau dans le respect du planning de travail
Construire l'ouvrage paysagers mettant en œuvre l'eau dans le respect des règles de construction en vigueur
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau
Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)
Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage réalisé
Réaliser les finitions du chantier de réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau
Réaliser l'entretien des ouvrages mettant en œuvre l'eau (réparation, traitement de fuites ...)
Appliquer les règles QHSE associés au chantier de réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau

CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION

VOIES D'ACCES	OUI	NON
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience <i>Date de mise en place : dès la création du CQP</i>	X	

1) L'évaluation certificative

Le (la) candidat(e) au CQP par la voie de l'évaluation certificative (parcours de formation ou candidat(e) libre) doit se soumettre aux différents types d'évaluation prévus.

Pour chaque bloc de compétences :

- une évaluation pratique (mise en situation reconstituée ou rédaction d'un dossier technique)
- des travaux en entreprise (évaluation en entreprise)
- une prestation orale devant le jury du CQP

Des modalités d'évaluation sont définies spécifiquement pour chacun des blocs de compétences constituant le CQP.

Pour une validation totale du CQP, **une épreuve terminale** est réalisée en fin de parcours : elle regroupe **les différentes modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences** (rédaction de dossiers techniques, mises en situation reconstituées regroupées, un entretien avec le jury d'évaluation) permettant ainsi d'évaluer l'ensemble des compétences du référentiel en un seul temps.

Pour une validation partielle d'un bloc de compétences :

1 évaluation pratique réussie (mise en situation ou dossier technique)

+

Des travaux en entreprise maîtrisés

1 bloc de compétences acquis

+

1 entretien avec le jury

Pour une validation totale du CQP (parcours complet) :

1 évaluation pratique finale réussie (mises en situation regroupées et dossiers techniques)

+

Des travaux en entreprise maîtrisés pour les 4 Blocs de compétences

=

4 blocs de compétences acquis

=

CQP acquis

+

1 entretien finale avec le jury sur l'ensemble des blocs de compétences

Possibilité de valider le bloc de compétences optionnel

Evaluation pratique

Il s'agit d'une situation professionnelle reconstituée comportant l'évaluation du travail réalisé et un questionnement sur la pratique (entretien avec le jury).

Ces évaluations pratiques portent sur des situations professionnelles considérées comme sensibles et représentatives du métier, il y en a donc une seule par bloc de compétences. Lorsqu'un bloc de compétences regroupe des activités très diversifiées, il peut en comporter exceptionnellement plusieurs.

L'organisme de formation organise l'évaluation dans ses locaux. L'évaluation est faite par les membres du jury du CQP.

Les compétences à évaluer et les critères d'évaluation sont indiqués dans le descriptif du bloc de compétences. L'organisme de formation est chargé d'élaborer la grille d'évaluation à partir de ces indications. Il met ces grilles d'évaluation à la disposition du jury avant passation par les candidats pour agrément et après passation pour que ce dernier puisse certifier les résultats.

Travaux en entreprise

Il s'agit de recueillir l'avis de professionnels sur la réalisation de travaux en entreprise par le (la) candidat(e), en situation réelle. Cette mise en situation se fait sur le lieu de travail ou le lieu de stage, en continu.

L'employeur ou le maître de stage fait faire des travaux et évalue s'ils sont correctement réalisés. Les niveaux d'exigence sont indiqués dans le bloc de compétences.

La liste des travaux est établie entre l'employeur et l'organisme de formation sur la base de la liste mentionnée dans chaque bloc de compétences. En cas impossibilité chez l'employeur, l'organisme de formation peut organiser l'évaluation sur un autre site.

La liste sera cochée par l'employeur au fur et à mesure de la réalisation des opérations. 2 colonnes à renseigner : « réalisé » - « maîtrisé » (+ ou +/- ou -). Utilisation (non obligatoire) de grilles d'observation fournies par l'organisme de formation (fiches de tâches).

Liste des évaluations du CQP « Ouvrier/ère en construction d'ouvrages paysagers »

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier de chantier paysager ou végétalisé	Rédaction d'un dossier écrit sur une préparation d'un chantier à partir de cas concret de l'entreprise (pavage, mur ...)	Opération de préparation de chantier : réalisation de travaux d'implantation du chantier, mise en œuvre de VRD, travaux de terrassement	Respect des consignes données et de la réglementation et conduite et utilisation des engins et outils conforme
Bloc de compétences 2 : Réalisation de constructions paysagères minérales	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage paysager de démonstration, à partir d'un plan et d'une note descriptive (ébauche de muret en pierre sèche ou maçonneré, départ d'escalier en pierre, pavage naturel ou en matériaux de synthèse, ...) à partir d'un plan et d'une note descriptive	Réalisation des fondations et des retenues, construction de l'ouvrage minéral (allées et circulations, murets, enduits, escaliers, constructions diverses : bordures et bordurettes, escalier, gradines, fascines et décors minéraux), réalisation de l'installation de périphériques (installation électrique hors tension), contrôle de l'ouvrage, réalisation des finitions	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation des outils conforme, conformité et esthétique de l'ouvrage réalisé
Bloc de compétences 3 : Réalisation d'ouvrages en	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage en bois de démonstration, à partir d'un plan et d'une note	Réalisation des fondations et des retenues, réalisation d'ouvrages en bois et autres matériaux (clôtures, pergolas, terrasses ...), contrôle de	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation des outils

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
bois et autres matériaux (composites, métal, verre ...)	descriptive (terrasse, clôtures)	l'ouvrage, réalisation des finitions	conforme, conformité et esthétique de l'ouvrage réalisé
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé	Renseignement par le candidat d'un dossier technique écrit sur un ouvrage réalisé par le candidat (ouvrage minéral, ouvrage en bois ou autres matériaux) et sur les échanges avec les clients	Traitement des informations par le candidat dans son activité (renseignement de documents de suivi des chantiers (bon de travail, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier), recherche d'informations techniques et la relation client	Respect des consignes données, renseignement des documents sans erreur ou omission
Bloc de compétences 5 optionnel : Réalisation d'ouvrages paysagers mettant en œuvre l'eau	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un ouvrage mettant en œuvre l'eau (un bassin et pièces d'eau), à partir d'un plan et d'une note descriptive	Réalisation d'ouvrages mettant en œuvre l'eau (bassins, cascades et pièces d'eau), installation de périphériques, contrôle de l'ouvrage, réalisation des finitions du chantier	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation des outils conforme, conformité et esthétique de l'ouvrage réalisé

Prestation orale / entretien devant le jury

Pour une validation partielle d'un bloc de compétences :

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 15 à 20 minutes, ses activités en lien avec le bloc de compétences et la mise en situation qu'il a réalisée.

Pour une validation totale du CQP (parcours complet) :

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 30 à 45 minutes, les activités qu'il a réalisées en lien avec l'ensemble des compétences du CQP.

Pour sa prestation, le (la) candidat(e) peut utiliser des supports : diaporama, matériels, photos, schémas, etc. Le jury dispose d'une dizaine de minutes supplémentaires pour poser des questions au candidat.

L'objectif de cette prestation est de vérifier, à travers l'explicitation d'une pratique professionnelle, que le (la) candidat(e) fait bien référence à sa propre pratique, que celle-ci est pertinente et qu'il (elle) en comprend le sens.

Les conseils suivants sont donnés aux candidat(e)s :

- du choix du sujet : le degré de complexité de la pratique professionnelle doit être en rapport avec le niveau de la qualification visée,
- de sa présentation : la tenue vestimentaire est correcte, il (elle) doit se présenter au jury, annoncer le sujet, annoncer le plan (descriptif ordonné), parler en articulant (être audible), être à l'écoute des questions,
- de la préparation de l'exposé : il est possible d'utiliser des supports (diaporamas, matériels, photos, schémas, etc.). Le jury n'a pas à évaluer ces supports.

Le jury utilise le guide d'évaluation ci-après :

Indicateurs	Critères
Emploi du vocabulaire technique	Juste Fait la différence entre le vocabulaire technique et les termes locaux
Description de la pratique *** INDICATEUR DETERMINANT	Centrée sur le sujet - Précise Sans erreur ni oubli - Ordonnée
Justification de la pratique par des références et des raisonnements professionnels *** INDICATEUR DETERMINANT	Par des références : Employées à bon escient - Justes Par un raisonnement juste
Ecoute, compréhension	Cherche à comprendre avant de répondre Répond à la question posée
Réponses	En lien avec la question posée Claires - Justes

Récapitulatif des modalités d'évaluation

Modalités	Contenus à évaluer	Evaluateurs	Lieux	Supports et outils	Moments
Evaluation pratique	Mise en œuvre professionnelle, compétences mobilisées dans la pratique / ou dossier technique	Jury du CQP	A définir par l'organisme de formation	Situation professionnelle représentative de l'activité visée par le bloc de compétences. Situation reconstituée avec questionnement immédiat ou différé.	Dans le cours ou en fin de parcours
Travaux en entreprise	Gestes professionnels	Professionnel, en collaboration avec un formateur	En entreprise	Situation réelle avec une liste de travaux (réalisés et/ou maîtrisés) à cocher.	Pendant la période de travail ou de stage
Prestation orale devant le jury du CQP	Emploi du vocabulaire technique, description et justification de la pratique, écoute, compréhension	Jury du CQP	A définir par l'organisme de formation	Présentation d'une pratique professionnelle	Pour chacun des blocs de compétences ou en fin de parcours

Attribution du CQP

A la fin du processus d'évaluation et sur la base de l'ensemble des résultats obtenus par le(s) candidat(e), le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs de compétences est illimitée.

2) La validation des acquis et de l'expérience

Recevabilité

Justifier d'une année d'expérience en qualité de salarié, non salarié ou bénévole en lien avec les activités du métier visé par le CQP.

Procédure

- Dépôt de la demande par le/la candidat(e) auprès de la CPNE, accompagnée des pièces attestant d'une année d'expérience requise.
- Vérification de la recevabilité de la demande et envoi du dossier de VAE au (à la) candidat(e).

- Retour du dossier renseigné à la CPRE concernée au bout de 3 mois maximum (possibilité d'accompagnement VAE)
- Entretien de 30 à 50 minutes avec le jury du CQP : convocation du (de la) candidat(e) par courrier.
- A l'issue de l'entretien, le jury décide d'accorder tout ou partie du CQP.

Composition du dossier de VAE

- Questions relatives à l'identité du (de la) candidat(e),
- identification des expériences : parcours professionnels dans le secteur du paysage et la construction d'ouvrages paysagers,
- série de questions sur les activités en lien avec le métier d'ouvrier en construction d'ouvrages paysager,
- questions sur les formations suivies et les titres obtenus,
- éléments de motivation,
- pièces justificatives de l'expérience professionnelle, des formations suivies, des diplômes obtenus, et des certificats obtenus (CACES, Certiphyto, ...) le cas échéant.

Attribution du CQP

Sur la base du dossier de VAE et de l'entretien, le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs de compétences est illimitée.

Le jury précise les blocs de compétences manquants et ses préconisations pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le (la) candidat(e).

En cas de validation partielle

Tout CQP acquis donne lieu à l'attribution d'un certificat (parchemin). En cas de validation partielle, le/la candidat(e) reçoit une attestation signée par le président de la CPRE et le président de la CPNE. L'attestation comporte une partie « préconisations du jury » où le jury précise les blocs de compétences manquants et ses conseils pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le/la candidat(e).

La durée de validité des blocs est illimitée.